



# Du suivi administratif à la gestion financière : Je prends ma ferme en main !

**Public :** Paysans et paysannes, récemment installé(e)s ou pas

**Pré-requis :** Répondre au questionnaire préalable pour une formation plus adaptée

**Objectif pédagogique :** Analyser la situation financière d'une entreprise à partir de données financières, et faire des choix stratégiques pour sa ferme à court et moyen terme

**Date :** Janvier 2021

**Horaires :** de 9h00 à 17h00

**Lieu :** Maison des Paysans, Orgon

**Formateur :** Maëlig LE CUNFF, Animateur ADEAR13

**Mode de validation :** Une attestation de présence sera délivrée.

## Paysan(ne)s formez-vous !

Gagnez en efficacité et en autonomie dans la gestion de votre ferme, Partagez l'expérience d'autres nouveaux et nouvelles installé(e)s.

### PROGRAMME

#### 1<sup>ère</sup> journée :

Organiser le suivi administratif et financier sur sa ferme

- Les documents qui circulent sur une entreprise agricole
- Le vocabulaire et les différents documents comptables,
- Organiser le suivi administratif sur sa ferme : rangement, suivi des factures, suivi de trésorerie.

#### 2<sup>ème</sup> journée :

Prendre du recul sur sa ferme, Evaluer les stratégies possibles

- Analyser des données financières et des documents comptables pour en tirer des informations pertinentes
- Calculer et interpréter des indicateurs de viabilité (seuil de rentabilité, taux d'endettement, etc.) et établir un diagnostic de la situation financière de la ferme,
- Proposer des solutions, se projeter, peser le pour et le contre des stratégies envisagées.

#### 1/2 journée fin 2020 :

Evaluer les résultats de la formation, Partager des astuces

- Débriefing organisé si possible sur une ferme, et planifié dès le 16 janvier

Inscrivez-vous auprès de l'**ADEAR 13** au  
**04.90.55.17.86** ou **contact@adear13.com**

Nos formations ont un coût de 140€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par le Vivéa et y ont **gratuitement accès**

